



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA REUNION

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE SAINT-LEU

## EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

**DELIBERATION N° : 09/17112022**

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES  
DE RECETTE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA  
VILLE 2022**

Présents :	29
Procurations :	05
Votants :	34
Abstentions :	00

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance  
**Bruno DOMEN**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à dix-sept heures et vingt et une minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

### Présents :

**M.DOMEN Bruno (Maire)**

**Les Adjoints :** M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme PLANESSE Nadine née PALAS (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint)

**Les Conseillers/ères Municipaux :** M. CODARBOX Jacky, Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, Mme HAMILCARO Annick, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, M. FELICITE Roland, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN née HIBON Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION née LATCHIMY Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David

### Absents représentés :

- Mme ANAMALE Marie-Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M ZETTOR Josian (Conseiller) *procuration* à M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint)
- Mme DOMPY née BALENCOURT Brigitte (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint)

### Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3<sup>ème</sup> adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – [secretariat@mairie-saintleu.fr](mailto:secretariat@mairie-saintleu.fr) - [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re)



## **AFFAIRE N° 09/17112022**

### **ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2022**

*Direction Gestion Financière*

#### **Le Maire expose :**

Monsieur le Trésorier Public du SGC (service de gestion comptable) du Port a transmis à la Commune, le 19 octobre 2022, les propositions d'admission en non-valeur pour l'exercice 2022.

Il s'agit de titres de recettes émis par la commune entre 2005 et 2022, qui n'ont pas été recouverts en intégralité malgré les diligences réalisées par le Comptable.

1- Les collectivités locales ont l'obligation de constater la perte budgétaire résultant de l'admission en non-valeur des créances, dès lors que ces créances deviennent irrécouvrables par le comptable public lorsqu'elles sont sous le coup d'une décision de justice

Le montant des créances à annuler est repris dans la liste n° 249760113 pour un montant de 36 457,95 € (19 pièces). Motif de la présentation : jugements de clôture pour insuffisance actif suite à liquidation judiciaire.

2- Le comptable public, après avoir épuisé les procédures de recouvrement, nous demande d'admettre en non-valeur les titres figurant dans la liste n° 249960113 pour un montant de 42 249,10 € (26 pièces). Motifs de la présentation : personne disparue, poursuite sans effet, restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Contrairement à la remise gracieuse, cette présentation ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Il convient de rappeler que les admissions en non-valeur donnent lieu à la constatation d'une dépense dans la section de fonctionnement du budget 2022.

#### **Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver l'admission en non-valeur de la liste n° 249760113 pour un montant de 36 457,95 € (état joint en annexe du présent rapport) et d'imputer cette dépense au compte 6542 « créances éteintes » ;
- D'approuver l'admission en non-valeur de la liste n° 249960113 pour un montant de 42 249,10 € (état joint en annexe) et d'imputer cette dépense au compte 6541 « créances admises en non-valeur » ;
- De prendre acte que les crédits relatifs à ces admissions en non-valeur sont prévus dans les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2022 et du Budget Supplémentaire 2022, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » ;
- D'autoriser le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

## LISTE ANV 2022 compte 6541

**SGC LE PORT**  
**BUDGET 11000 - SAINT-LEU**

Exercice 2022

Numéro de la liste 249960113

26 pièces présentes pour un total de 42 249,10€

Exercice	N° titre	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2005	T-59	800,00 €	Personne disparue
2006	T-58	960,00 €	Personne disparue
2007	T-148	960,00 €	Personne disparue
2008	T-523	960,00 €	Personne disparue
2008	T-527	960,00 €	Personne disparue
2008	T-525	960,00 €	Poursuite sans effet
2008	T-629	11 947,29 €	Personne disparue
2009	T-156	5 782,40 €	Personne disparue
2009	T-154	12 276,48 €	Personne disparue
2012	T-705	76,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-508	56,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-700500000054	533,40 €	Poursuite sans effet
2013	T-144940013	369,53 €	Poursuite sans effet
2013	T-12	1 920,00 €	Poursuite sans effet
2014	T-700600000012	300,00 €	Poursuite sans effet
2014	T-700600000068	300,00 €	Poursuite sans effet
2015	T-7006000000139	300,00 €	Poursuite sans effet
2015	T-370	483,30 €	Poursuite sans effet
2015	T-723	289,98 €	Poursuite sans effet
2016	T-588	580,00 €	Poursuite sans effet
2016	T-7006000000104	300,00 €	Poursuite sans effet
2017	T-32	241,65 €	Poursuite sans effet
2017	T-38	77,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-7006000000021	300,00 €	Poursuite sans effet
2018	T-7006000000057	300,00 €	Poursuite sans effet
2018	T-15	216,07 €	Poursuite sans effet
	Total	42 249,10 €	

A Le Port, le 19 octobre 2022

Gilles LE PODER, comptable du SGC LE PORT



**SGC LE PORT  
BUDGET 11000 - SAINT-LEU**

**Exercice 2022  
Numéro de la liste 249760113  
19 pièces présentes pour un total de 36457,95 €**

Exercice	N° titre	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2008	T-297	750,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2008	T-298	5 765,12 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	T-445	580,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	T-444	193,32 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	T-446	386,64 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	T-451	580,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	T-452	531,63 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	T-450	48,33 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-362	289,98 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-719	289,98 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-25	14 268,30 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-585	580,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-684	2 400,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-3164	73,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-31	241,65 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-1042	92,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-5	5 714,72 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-1116	918,31 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2022	T-200	2 754,97 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	<b>Total</b>	<b>36 457,95 €</b>	

**A Le Port, le 19 octobre 2022  
Gilles LE PODER, comptable du SGC LE PORT**



**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve l'admission en non-valeur de la liste n° 249760113 pour un montant de 36 457,95 € (conformément à l'état ci-dessus) et d'imputer cette dépense au compte 6542 « créances éteintes » ;
- Approuve l'admission en non-valeur de la liste n° 249960113 pour un montant de 42 249,10 € (conformément à l'état ci-dessus) et d'imputer cette dépense au compte 6541 « créances admises en non-valeur » ;
- Prend acte que les crédits relatifs à ces admissions en non-valeur sont prévus dans les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2022 et du Budget Supplémentaire 2022, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » ;
- Autorise le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Leu, le 33 NOV. 2022  
Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**